

## ENSEIGNEMENT

# Décret Paysage : on va clarifier !

**C'**est un revirement de la majorité PS-cdH en Fédération Wallonie-Bruxelles : celle-ci s'est montrée prête, mardi, à clarifier le volet relatif aux unités d'apprentissage dans le décret Paysage après les problèmes rencontrés par certains étudiants renvoyés en seconde session cet été.

Suite au dépôt par l'opposition MR et Écolo de deux propositions législatives sur ce sujet, PS et cdH ont finalement accepté mardi en commission du Parlement d'élaborer et discuter collectivement un texte clarifiant le passage litigieux du décret.

Les unités d'apprentissage entrées en application en septembre 2014 avec le décret redéfinissant le paysage de l'enseignement supérieur sont sous le feu des critiques depuis l'été dernier.

Certains étudiants furent en effet contraints de repasser en seconde session des cours qu'ils avaient pourtant réussis en juin, ces cours ayant été intégrés avec d'autres dans des uni-

tés d'apprentissage où ceux-ci avaient obtenu une note globale insuffisante.

Il y a deux semaines encore, le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, avait rejeté toute modification du décret, estimant qu'une clarification auprès des établissements concernés suffisait amplement.

L'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) s'est félicitée mardi de cette annonce, formulant toutefois le vœu d'être consultée pour la rédaction du décret de clarification.

Dans un communiqué séparé, la Fédération des étudiants francophones (FEF) a qualifié l'annonce de la majorité de « victoire ».

« La FEF se réjouit que le gouvernement aille finalement dans le sens de la réussite des étudiants, commente son président, Brieuc Wathelet. Il faut garantir aux étudiants le droit à une évaluation juste et à la valorisation de chaque cours réussi afin qu'ils puissent poursuivre leur cursus dans de bonnes conditions. » ■